



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Chemot



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 4, verset 18

Dans ce verset, la Torah nous raconte qu'après avoir reçu l'ordre d'Hachem d'aller délivrer les juifs d'Égypte, Moché Rabbénou est d'abord allé demander à son beau-père Yitro la permission d'y aller et prendre congé de lui. La Torah nous dit que Yitro lui a répondu "Lékh Léchalom" ("Va vers la paix"). La Guémara Brakhot, page 63a, rapporte au nom de Rabbi Avine Halévy que celui qui salut un ami qui le quitte ne doit pas lui dire : "Lékh Béchalom" ("Va en paix"), mais "Lékh Léchalom" ("Va vers la paix"), car nous voyons qu'après que Yitro ait dit à Moché Rabbénou "Lékh Léchalom", celui-ci est monté en importance et a réussi sa mission, et qu'après que le roi David ait dit à son fils "Lékh Béchalom", celui-ci a été pendu.

? Que sous-entendent ces deux expressions ? Pourquoi l'une est positive, et l'autre pas ?
Lorsqu'on souhaite à une personne "Lékh Léchalom", on lui dit **d'aller à la rencontre d'un nouveau Chalom** qui arrive vers elle. C'est donc positif.

 Par contre, "Lékh Béchalom" signifie "Va dans le Chalom qui existe déjà". C'est comme si on lui disait : "Il n'y a rien de nouveau à attendre de ce que tu vas entreprendre. Tu resteras au niveau que tu as déjà atteint. Il n'y a pas de Chalom qui vient à ta rencontre." C'est pourquoi il ne faut pas utiliser cette expression-là.

? Où trouvons-nous, dans la Parachat Lékh Lékh, ce genre d'expression ?

Dans le chapitre 15, au verset 15, Hachem a annoncé à Avraham : "Et toi, tu viendras vers

Suite en page 2



PARACHA SUITE

tes pères Béchalom, et tu seras enterré dans une bonne vieillesse.”

📖 A ce sujet, la Guémara rapporte (aussi au nom de Rabbi Avine Halévy) qu'après avoir raccompagné un mort, lorsqu'on le quitte et qu'on rebrousse chemin, on ne doit pas lui dire “Lékh Léchalom” mais “Lékh Béchalom”, car celui qui décède ne va pas à la rencontre d'un nouveau Chalom. Il a terminé sa vie dans ce monde et **va recueillir les fruits de ce qu'il y a fait.**

La Guémara dont nous avons parlé est donc retenue dans la Halakha. Que nous allions tous Léchalom, avec l'aide d'Hachem ! Chabbath Chalom !

? Où trouvons-nous, dans le Choul'han 'Aroukh, une mention de cette Halakha ?

Dans le Choul'han 'Aroukh, Ora'h Haïm, chapitre 110, Halakha 4, Rabbi Yossef Karo dit que celui qui voyage va faire Téefilat Hadérékh (la prière du voyageur), dans laquelle il demande à Hachem de l'amener “**Léchalom**” (et pas “Béchalom”).

📖 Et le Maguèn Avraham, à l'alinéa 9, dit que celui qui accompagne une personne qui voyage doit lui dire “Lékh Léchalom” (et pas “Béchalom”) lorsqu'il se sépare d'elle.

HALAKHA

? Le jus d'un fruit est-il considéré comme le fruit, comme une amélioration du fruit, ou comme une dégradation du fruit ?

Bravo ! Il est considéré comme une **dégradation du fruit**. Par conséquent, si on fait la **Brakha de Ha'ets sur le fruit**, on fera celle de **Chéhakol sur son jus**.

? Quelles sont les deux exceptions à ce principe ?

Bravo ! **Le jus de raisin** (sur lequel on fait la Brakha de “Haguéfèn”), qui est considéré comme étant plus important que le raisin (sur lequel on fait la Brakha de “Ha'ets”), et **l'huile d'olive** (qui est “le jus” de cette dernière), qui est considérée comme étant aussi importante que l'olive. Par conséquent, sur l'olive et l'huile d'olive, on fera la Brakha de “**Ha'ets**”.

📖 En pratique, il est rare de réciter la Brakha de “Boré Péri Ha'ets” sur l'huile d'olive, car si on boit de l'huile d'olive seule, même si c'est pour soigner un mal de gorge, on ne dit pas de Brakha, car le Choul'han 'Aroukh dit que cela est nocif pour le système digestif, et si on étale de l'huile d'olive sur du pain, l'huile d'olive ne fait pas de mal (au contraire, on en profite), mais on ne fera pas non plus de Brakha dessus, car on fera la Brakha de Hamotsi sur le tout (et, ce, même si on met beaucoup d'huile d'olive sur le pain, en le trempant dans celle-ci, par exemple).

📖 Si on mange du pain trempé dans l'huile d'olive pour se soigner (par l'huile d'olive) d'un mal de gorge, l'huile d'olive est considérée comme étant essentielle, car le pain n'est là que pour neutraliser sa nocivité, et on fera donc “Ha'ets” sur le tout, et aucune Brakha sur le pain.

Dans ce dernier cas :



- le Michna Beroura dit qu'on ne fait pas Nétilat Yadaïm sur le pain, mais il précise que certains décisionnaires ne sont pas du même avis, et disent que, même dans ce cas, le pain reste essentiel (et qu'on fera donc Nétilat Yadaïm et “Hamotsi” avant de le manger),

- s'il y a peu de pain (moins d'un Kazaït), tout le monde est d'accord qu'on ne fait pas Nétilat Yadaïm avant de manger ce pain (puisque, par ailleurs, certains décisionnaires disent qu'on ne fait pas Nétilat Yadaïm avant de manger du pain lorsqu'on en mange moins d'un Kazaït),

- s'il y a Kazaït (ou plus) de pain, il est souhaitable de faire Nétilat Yadaïm (sans la Brakha de Nétilat Yadaïm) avant de le manger.

On peut aussi neutraliser la nocivité de l'huile d'olive sans utiliser de pain en la mélangeant à une vinaigrette.

Si on met beaucoup d'huile d'olive dans la vinaigrette, et que l'on consomme celle-ci pour soigner un mal de gorge, on fera “Ha'ets” dessus (car l'huile d'olive est, dans ce cas, essentielle).

Par contre, si on mange une vinaigrette contenant de l'huile d'olive parce qu'on aime cela (et pas pour se soigner par l'huile d'olive qu'elle contient), on fera “Chéhakol” dessus.

? L'huile d'olive dont on parle dans ce dernier cas est-elle minoritaire ou majoritaire par rapport aux autres ingrédients de la vinaigrette ?

C'est une **discussion entre le Taz et le Maguèn Avraham**. D'après le **Taz**, elle est **minoritaire** (et c'est pour cela qu'on fait “Chéhakol” sur le tout, car si l'huile d'olive avait été **majoritaire**, on aurait fait “Ha'ets” sur le tout), et d'après le Maguèn Avraham, que l'huile d'olive soit **majoritaire ou pas**, on fera “Chéhakol” sur le tout.

Chapitre 202, Halakha 4



MICHNA

Les enfants, nous avons appris que toute action faite pour **améliorer un champ est interdite pendant la Chemita**.

La Michna d'aujourd'hui nous dit que des pierres qui sont enfoncées dans un champ et qui sont susceptibles d'être déplacées par la charrue, ou **des pierres qui sont recouvertes de terre** et qui vont être visibles après le passage de la charrue, **peuvent être retirées du champ pendant la Chemita**, si leur taille nécessite qu'elles soient portées par deux hommes, car celui qui les retire en a besoin pour la construction, et pas pour enlever du champ tout ce qui gênera la pousse. Si les pierres **sont enfoncées profondément** et que la charrue ne les fait donc pas bouger, **il ne sera pas permis de les retirer pendant la Chemita**, car on n'a pas l'habitude de faire cela pour la construction (on fait cela dans des carrières de pierre). Et, par conséquent, si on le faisait, il serait visible qu'on le fait pour nettoyer le sous-sol du champ, pour que la pousse se passe bien.

Par contre, si les pierres sont **à moitié enfoncées** et que la charrue les fait bouger, il est **permis de les retirer**, mais uniquement pour la construction.

De même, si les pierres étaient recouvertes de terre et que, par le passage de la charrue, la terre s'en va et les pierres deviennent visibles et qu'elles ont la taille nécessaire à la construction (c'est-à-dire qu'il faut deux personnes pour les

porter), il est permis de les enlever pour la construction.

La Michna dit ensuite qu'une **personne qui épierre son champ** (c'est-à-dire qui jette à l'extérieur de ce dernier toutes les pierres qui s'y trouvent) aura le droit de prendre toutes les pierres de la couche supérieure, mais pas celles de la couche inférieure (qui sont en contact direct avec la terre du champ).

Là encore, cela signifie que puisqu'elle laisse la **couche inférieure de pierres**, on comprend que les pierres qu'elle prend (celles de la couche supérieure), elle les prend parce qu'elle en a besoin pour la construction, et pas pour améliorer le champ.

De même pour un **tas de petits cailloux** (ou de petites pierres) : il est permis de prendre ceux de la couche supérieure, mais pas ceux de la couche inférieure (qui sont en contact direct avec la terre).

La Michna conclut que si, en dessous de ce tas, il n'y a pas de terre mais du roc ou de la paille (et que, par conséquent, on ne plante pas dans cet endroit, et rien n'y pousse), on pourra prendre l'ensemble du tas de pierres.

L'idée est donc toujours la même : les 'Hakhamim se méfient des gens qui travaillent leur champ pendant la Chemita : sont-ils en train de préparer leur champ pour après celle-ci, ou en train de ramasser des éléments nécessaires à la construction ?

C'est pourquoi ils posent toutes ces conditions : pour ne pas permettre aux "resquilleurs" de faire semblant de récupérer des éléments pour la construction, alors qu'en vérité, ils préparent le champ en le nettoyant.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : **"Il y a un chemin droit devant l'homme, et sa finalité est les chemins de la mort."**

? Qu'est-ce que ces mots signifient ?

Rachi, Métsoudat David et le Ralbag «ajoutent» à ce verset le verbe **paraître**, et ils le comprennent donc de la manière suivante : il y a un chemin qui paraît droit aux yeux de l'homme mais qui, finalement, mène aux chemins de la mort.

Rachi explique que, parfois, un homme **fait des 'Avérot** (fautes), et **il prétend qu'elles n'en sont pas**. Un jour, il réalisera qu'elles l'ont **mené aux chemins de la mort**.

Rachi donne une deuxième explication : ce verset **concerne les fainéants**, qui ne font rien de leur journée. Ils

se promènent dans les champs, en se disant qu'ils ne font de mal à personne. Pourtant, même si, apparemment, ils ne font pas de 'Avérot, cette inactivité les mène aussi aux chemins de la mort.

Le **Evèn Ezra**, pour sa part, lit le début du verset tel quel, et explique qu'il y a un **chemin droit devant l'homme** : celui de la Torah et des Mitsvot. C'est lui que l'homme doit emprunter. Il est une **garantie de vie, de réussite**. Puis, il «ajoute» ensuite les mots «et s'il s'en écarte», et explique : et s'il s'en écarte, **cet écart le mènera petit à petit vers les chemins de la mort**.



Toutes ces explications ont pour point commun le fait que le roi Chlomo nous dise que seul le chemin de la Torah est droit et mène à la vie, et qu'il faut donc veiller à ne jamais s'en écarter.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, la Haftara que nous lisons est, comme d'habitude, en rapport avec la Paracha.

Cette semaine, selon les communautés, trois Haftarot différentes sont lues :

- les communautés Ashkénazes lisent une Haftara du livre de **Yich'aya**,
- certaines communautés Séfarades lisent une Haftara du livre de **Yé'hézel**,
- et d'autres communautés Séfarades lisent une Haftara du livre de **Yirmi'a**.

Cette semaine, nous allons commenter la Haftara du livre de Yich'aya, qui s'appelle "**Habaïm Yachrèch Ya'acov**".

D'emblée, Yich'aya déclare : "Des jours arriveront dans lesquels Ya'acov étendra profondément ses racines, jusqu'à ce qu'elles produisent en surface des bourgeons. Et Israël fleurira, et ils rempliront la surface de la terre comme l'herbe des champs."

Après un long développement où le prophète rappelle les **différentes fautes du peuple juif**, la Haftara se termine sur ces deux versets, très encourageants :

"C'est pourquoi Hachem dit à la maison de Ya'acov : Hachem, qui a sauvé Avraham de la fournaise ardente (Avraham vivait au milieu de Récha'im et Hachem l'a sauvé de ces derniers), sauvera la maison de Ya'acov. Et, dès lors, Ya'acov n'aura plus honte du comportement de certains de ses descendants qui étaient des Récha'im, et son visage ne blémira plus, comme celui d'un Tsadik qui voit ses enfants se détourner. Car, lorsque Ya'acov verra ses descendants sanctifier, par leur comportement, le Nom de Dieu à la fin des temps, et proclamer Sa grandeur, Sa force et Sa puissance, il sera enfin heureux de ses descendants, qui vivront la Guéoula (délivrance)."

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Celui qui médite ou colporte perd le peu de Torah qu'il possède." (*Kavod Chamayim, chapitre 1*)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven ne peut pas dire à Chimon que les connaissances d'un homme érudit en Torah ne justifient pas sa renommée. Il est absolument interdit de rabaisser de quelque façon que ce soit un maître de la Torah ou une personne connue pour son érudition.



CETTE SEMAINE

Réouven fête sa Bar Mitsva. Il s'apprête à demander à Chimon de danser avec lui, quand Gad lui dit : "Laisse tomber, Chimon s'essouffle trop vite, laisse-le manger et danse avec moi !"



A toi !

Gad peut-il dire une telle chose à Réouven ?



HISTOIRE

Les enfants, cette semaine, où nous voyons le rôle important des sages-femmes en Egypte, voici une histoire en rapport avec ce sujet :

A Bné Berak, habite un jeune Talmid 'Hakham, dont les conférences ont beaucoup de succès, et rapprochent beaucoup de gens de la Torah.

Un peu avant Pessa'h, des responsables d'un organisme de Kirouv (qui s'occupe de rapprocher les gens de la Torah) sont venus le voir et lui ont dit qu'ils voulaient organiser un Séder collectif, avec des dizaines de familles un peu éloignées de la Torah, pour qu'elles puissent goûter à un Séder authentique, et lui ont demandé s'il voulait venir parler à ces gens, pour leur réchauffer le cœur et les rapprocher de la Torah.

Au début, le Talmid 'Hakham a beaucoup hésité, car il ne voulait pas renoncer à sa propre famille, avec laquelle il comptait passer le Séder, mais, encouragé par sa femme, qui lui a dit qu'il était important qu'il y aille (et qu'il pourrait d'abord faire rapidement son Séder en famille, puis rejoindre les gens à l'hôtel), il a accepté.

Mais, finalement, le soir de Pessa'h, tout a changé : lorsqu'il est rentré chez lui, sa femme lui a annoncé qu'elle avait de fortes contractions et qu'elle devait donc aller immédiatement à l'hôpital. Il l'y a alors accompagné.

En Israël, accoucher le soir du Séder n'est pas une mince affaire... A l'hôpital, il n'y a pas beaucoup de personnel (les médecins et les sages-femmes veulent aussi faire leur propre Séder), et de nombreuses femmes viennent accoucher (car les travaux d'avant Pessa'h activent souvent l'accouchement).

Et effectivement, ce soir-là, lorsque le Talmid 'Hakham et sa femme sont arrivés à l'hôpital, celui-ci était bondé de femmes venues accoucher, et très peu de personnel médical se trouvait sur place.

Le Talmid 'Hakham s'est donc dit qu'il devait rester avec sa

femme, mais, étrangement, elle n'a pas accepté. Elle lui a dit : "Maintenant que je suis déjà allongée sur un lit, tu ne peux plus faire grand-chose pour m'aider. Va à ta conférence, et Hachem m'aidera, de même qu'il aidera aussi toutes les autres femmes ici présentes. Les gens t'attendent ! Tu ne peux pas les décevoir !".

Sous l'insistance de sa femme, le Talmid 'Hakham est parti. Il a donné sa conférence, qui fut très appréciée, puis, il est retourné à l'hôpital, voir comment sa femme allait.

Lorsqu'il est arrivé, elle avait déjà accouché, et son visage était particulièrement rayonnant. Il lui a demandé ce qu'il se passait, et elle lui a raconté :

"À peine tu es parti, une nouvelle sage-femme, qui n'était pas dans le service jusqu'à présent, est entrée dans ma chambre. Elle s'est occupée de moi avec beaucoup de gentillesse et de dévouement, et tout s'est passé facilement.

A un certain moment, j'ai regardé le visage de la sage-femme, et j'ai été étonnée, car il ressemblait beaucoup à celui d'une Rabbanite déjà décédée... J'ai contenu mon étonnement, le temps de l'accouchement, puis, j'ai voulu l'interroger. Mais, à ce moment-là, elle avait déjà disparu, et je ne l'ai plus revue."

Lorsque cette histoire est arrivée aux oreilles de Rav Zilberstein chlita, il l'a racontée à Rav 'Haïm Kaniewsky chlita.

Rav 'Haïm a confirmé la véracité de cette histoire et a dit que cette sage-femme a été envoyée par Hachem à cette femme, par le mérite du sacrifice qu'elle a fait, en étant prête à rester seule, sans savoir comment son accouchement se passerait, pour que son mari puisse transmettre la Torah à ceux qui l'attendaient.

Question

El'azar vient de signer un contrat de location d'un appartement dans une des villes les plus chaudes d'Israël, dans le sud du pays. La maison n'étant pas équipée de climatiseur, El'azar en acheta un et le fit installer en pensant qu'il est évident que le propriétaire, Avi, le paierait, car, dans cette région, il n'est pas supportable de vivre sans clim ; il n'existe d'ailleurs aucune maison n'en ayant pas. Quand Avi fut mis au courant, bien que surpris par l'initiative de

El'azar de tout faire tout seul, il dit être d'accord de payer la clim et reconnut qu'il comptait le faire. Cependant, il y avait aussi les frais du technicien qui a installé la clim et, cela, Avi refusa de payer, disant qu'il est lui-même bricoleur et qu'il l'aurait installé tout seul ; il ne veut donc pas payer les frais d'installation.

GUEMARA



Qu'en penses-tu ?



- Baba Métsia 101a "Itmar Hayoréd" jusqu'à "Assouia Lita".
- Choul'han 'Aroukh ("Hochen Michpat") chap.375, alinéa 1, ainsi que le Rama alinéa 4.
- 'Aroukh Hachoul'han chap.375, alinéa 8.

RÉPONSE

Le Rama tranche comme le Ran, qui dit qu'Avi ne devra pas payer la totalité des frais d'installation, mais seulement la somme qu'il aurait été prêt à payer pour économiser les efforts qu'il a à fournir pour ce travail.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Rosemblum



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 584 28 09 53

✉ avotoubanim@torah-box.com